

Conseil Municipal du 27 mars 2018

Compte rendu

PRESENTS : Michèle BEUZIT, Hervé ST JALM, Albert LOZAC'H, Jean Paul MORVAN, Annick POYET, Vanessa ROUSVOAL, Morgane LEGLAND, Jörg TWARZ, Ghislaine PORCHER

Mr Gilbert CHAPALAIN, Trésorier de Lanmeur

ABSENT : Guillaume GERARD, excusé, Aurélien LE GUILCHER

Le conseil municipal s'est réuni à 17 heures 00 pour examiner les comptes de l'année passée et voter celui de cette année sous la présidence de Michèle BEUZIT, Maire et en présence de Mr Gilbert CHAPALAIN, Trésorier.

COMPTES DE GESTION 2017 (adoptés à l'unanimité)

Considérant que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Percepteur sont identiques aux comptes administratifs, le Conseil Municipal, les approuve à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 (adoptés à l'unanimité)

Commune :

En section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 275 564,40 € et les recettes à 305 322,12 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 29 757,72 € à ajouter au report positif de 2016 (135 220,41 €) et après intégration des résultats 2016 des budgets annexes Eau et Assainissement, soit le cumul : excédent de 205 066,85 €.

En section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 57 921,62 € et les recettes à 29 413,21 €.

Résultat de l'exercice : déficit de 28 508,41 € à ajouter au report négatif de 2016 (192 435,89 €) et après intégration des résultats 2016 des budgets annexes Eau et Assainissement, soit le cumul : déficit de 130 761,82 €.

Commerce :

En section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 4 363,93 € et les recettes à 2 972,52 €.

Résultat de l'exercice : déficit de 1 391,41 € à ajouter au report positif de 2016 (4 846,78 €) soit le cumul : excédent de 970,19 €.

En section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 16 728,98 € et les recettes à 19 255,59 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 2 526,61 € à ajouter au report négatif de 2016 (3 876,59 €) soit le cumul : déficit de 1349,98 €.

Lotissement :

En section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 0,00 € et les recettes à 0,00 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 0,00 € à ajouter au report positif de 2016 (5 031,38 €) soit le cumul : excédent de 5 031,38 €.

En section d'investissement : les dépenses et les recettes s'élèvent à 0,00 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 0,00 € à ajouter au report positif de 2016 (10 171,62 €) soit le cumul : excédent de 10 171,62 €.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Budget Commune :

Excédent de 205 066,85 €

Affectation de la somme de 130 761,82 € à la section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068),

Affectation de la somme de 74 305,03 € en report à la section de fonctionnement en recette.

Budget Commerce :

Excédent de 970,19 €

Affectation de la somme de 970,19 € à la section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068,

Budget Lotissement

Excédent : 5 031,38 €

Affectation de la somme de 5 031,38 € en report à la section de fonctionnement en recette.

BUDGETS 2018 (adoptés à l'unanimité)

Commune :

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 364 537,00 €

En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 849 538,00 €

Lotissement :

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 30 932,38 €

En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 20 552,00 €

Commerce :

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 3 768,00 €

En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 21 524,00 €

TAUX D'IMPOSITIONS

Les élus décident de ne pas augmenter les taux d'impositions qui restent les suivants :

Taxe Habitation 13,10 %

Taxe Foncier Bâti 18,99 %

Taxe Foncier non Bâti 40,00 %

Ces impôts rapporteront un produit de 104 928 €.

INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

Les principaux investissements pour l'année 2018 sont :

Aménagement du Bourg :

Etudes Cabinet DCI Environnement, après avenant n° 1 pour 25 801 €

et une provision pour travaux de 621 658 €

Extension du réseau éclairage public 16 350 €

Frais géomètre pour 10 000 €

En recettes : la commune a obtenu une subvention du FSIL pour 80 000 € et du DETR pour 80 000 € et est en attente d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du programme Patrimoine et cadre de vie.

La participation du conseil départemental pour les aménagements sur la RD 9 est fixée à 55 % du montant des travaux HT.

Report du Programme Voirie 2017 pour 19 735 €

(les travaux n'ont pas pu être réalisés à cause de la météo défavorable, l'entreprise COLAS interviendra début mai Rue de Coz Feunteun et route de Caout Bian.

Fin de séance

